

**5 eme Réunion du Comite de Pilotage Cites –  
Mike Afrique Centrale  
Bangui, 20 au 22 Octobre 2009  
HOTEL SOMBA**

RAPPORT DU CONGO BRAZZAVILLE SUR LES ACTIVITES  
MIKE DEPUIS AOUT 2008 ET PRIORITES JUSQU'A LA  
PROCHAINE REUNION DU COMITE EN 2010.

PRESENTE PAR Mr *DIEUDONNE MOUBIALA*  
OFFICIER NATIONAL MIKE

# **SOMMAIRE**

**I. CONTEXTE**

**II. ETAT DES LIEUX DES SITES MIKE / PNOK et  
PNNN**

**III. ACTIVITES REALISEES**

**IV. PROBLEMES / CONTRAINTES**

**V. PERSPECTIVES EN TERMES DES PRIORITES  
JUSQU'AU PROCHAIN COMITE 2010**

**VI. CONCLUSION**

## **I. CONTEXTE**

2008, pour le Congo : période très marquée par les préparatifs des échéances électorales ;  
Désignation d'un nouvel Organe Cites ;  
Mutation/Affectation du nouveau Officier National Mike en poste.

## **II. ETAT DES LIEUX DES SITES MIKE / PNOK et PNNN**

**PNNN**(Parc National de Nouabale – Ndoki avec 386.592 ha) a un plan d'aménagement approuvé en 2006 mais jamais mis en œuvre ;  
Une dizaine d'éco- gardes, des USLAB (Unite de Surveillance de Lutte Anti – Braconnage) auprès des UFA (Unîtes Forestières d'Aménagement) de CIB ( Congolaise Industrielle du Bois) avec l'appui des Partenaires tels que WCS, CARPE,GTZ, etc...et fait partie intégrante du segment Congo du TNS (Tri – National Sangha).

**PNOK**(Parc National d'Odzala Kokoua avec 1.354.000 ha), avec un plan aménagement en voie d'examen et d'adoption par le Ministère en charge de la faune et des aires protégées d'ici fin octobre 2009 ; 72 éco-gardes repartis sur trois secteurs et appuyé dans son fonctionnement par Ecofac, WCS et WWF. Il constitue le segment Congo du TRIDOM ( Tri National Dja – Odzala – Minkebe).

Caractéristiques communes aux deux sites :

- Faiblesse des effectifs en éco – gardes ;
- Accessibilité difficile surtout pour le PNOK ;
- Tourisme de vision très prometteur ;
- Riche biodiversité avérée dont l'Eléphant et les grands singes.

## **III. ACTIVITES REALISEES**

- Monitoring de l'Elephant avec l'appui des partenaires WCS, WWF, UE et CARPE (cf. rapport 2008/2009, transmis au Coordonnateur régional) ;

- Mission d'appui technique au PNOK réalisée courant juin 2009 par la Coordinatrice Adjointe ;
- Saisie interne des pointes d'ivoire soit près de 305 kgs (100 morceaux dont 12 de moins de 1 kg et un sac de 33 kgs d'objets d'art cf. N/ref. 01448/MEF/DGEF/DFAP du 25 sept 2008 adressée au Secrétariat Exécutif CITES sur les données ETS/Congo.
- Traduction devant les instances judiciaires des délinquants (cas du Sieur ESSEMA TOBIE qui a comparu devant le Tribunal des Grandes Instances de Brazzaville en octobre 2008) ;
- Traduction devant les Instances judiciaires de Ouessou de quelques délinquants ayant participé à un réseau non encore démantelé entièrement (procédure en cours) pour vol de 195 pointes d'ivoire soit près de 1220 Kgs à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Sangha courant juillet 2009 ;
- Mise de certaines USLAB qui appuient les brigades Forestières de CIB, IFO, S.THANRY Congo, dans les opérations de lutte anti-braconnage et de contrôle du trafic des produits de faune.

#### **IV.PROBLEMES / CONTRAINTES**

- Insuffisance des moyens matériels, financiers + logistiques nécessaires ;
- Faiblesse notoire des effectifs des éco-gardes ;
- Impayement du personnel près de 12 mois d'où la motivation et le relâchement observés et recrudescence du braconnage ;
- Prolifération des armes de guerre ;
- Complaisance et complicité de certains services de l'Etat (Police, Accessibilité, Justice, Douanes, Aménagement...);
- Insuffisance ou absence de véritables AGR (Activités Génératrices des Revenus) au profit des populations locales ;
- Dégâts causés par les conflits homme/Éléphant.

#### **V.PERSPECTIVES EN TERMES DES PRIORITES JUSQU'AU PROCHAIN COMITE 2010**

- Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement en vue de la régularisation en urgence des émoluments dus aux éco-gardes ;

- Appuyer avec diligence la finalisation des textes d'application de la Loi 37/2008 du 28 nov. 2008 sur la faune et les aires protégées au Congo ;
- Diligenter le processus d'adoption et de validation des plans d'aménagement des sites en vue d'une meilleure sécurisation de leurs limites ;
- Poursuivre le processus de mise en place des USLAB ;
- Contribuer en synergie avec le Bureau National de l'Accord de LUSAKA à la structuration et au développement du réseau d'information en matière de lutte anti – braconnage et du trafic des produits fauniques cf. Convention CITES.

## **VI. CONCLUSION**

Enfin, en vue d'une part de relever tous ces défis et d'autre part de consolider certains acquis, le Congo, se doit absolument de poursuivre les actions ci – après :

- Mettre en place un mécanisme de financement durable ( dans le cadre du budget Etat ou du fonds fiduciaire) pour soutenir toutes ces activités en l'occurrence le dédommagement des dégâts occasionnés par les conflits homme/Elephant ;
- Promouvoir la gestion participative des ressources naturelles et des AGR ;
- Elaborer les plans d'affectation des terres et aménagement ;
- Promouvoir la formation du personnel de terrain dans les nouvelles technologies de collecte, de traitement ,d'analyse et de stockage des données.

Je vous remercie.